

## DÉCISION DU MAIRE

N° : 22D235

SERVICE ANIMATION

### DOMAINE : 8.9 Culture

**Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle – Spectacle de Noël « Le père Noël cherche la petite bête » le mardi 20 décembre 2022 sur la place de la Mairie.**

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle ci-annexé établi entre la production « Luna Rossa » et la ville de Marignane ;

Considérant que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville,

### DÉCIDE :

- **D' la signature du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la production « Luna Rossa » portant sur une représentation du spectacle « Le père Noël cherche la petite bête » sur la place de la Mairie, le mardi 20 décembre 2022,**
- **que** cette prestation, s'élève à la somme de 3 000 € TTC; laquelle sera réglée à réception de facture.
- **que** la dépense soit inscrite au budget 2022 Nature 6042 Service 2290 Fonction 33,

Fait à Marignane, le 15 Dec. 2022

Le Maire,  
**Éric LE DISSÈS**



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*